



Qu'est-ce que Qualiopi ?

Qualiopi est une marque déposée à l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) par l'État français, qui en est le seul propriétaire.

Qualiopi est une certification qui atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences (PAC).

Elle entre dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui a, entre autres, pour but de garantir une qualité renforcée des offres de formation.

La certification Qualiopi est désormais la certification unique de tout organisme de formation.

Elle est délivrée soit par des organismes certificateurs accrédités par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), soit par les instances de labellisation reconnues par France compétences, sur la base du Référentiel national qualité.

Ce référentiel comporte 32 indicateurs organisés en 7 critères :

1. Information des publics sur les prestations, délais d'accès, résultats obtenus.
2. Identification précise des objectifs des prestations lors de la conception des actions.
3. Adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires.
4. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement des prestations lors de la mise en œuvre des actions.
5. Qualification et professionnalisation des personnels chargés des prestations.
6. Inscription du prestataire dans son environnement socio-économique.
7. Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration par le traitement des appréciations et des réclamations.

En quoi les collectivités territoriales sont-elles concernées par Qualiopi ?

Depuis le 1er janvier 2022, les organismes de formation doivent obligatoirement détenir la certification Qualiopi pour pouvoir bénéficier de financements publics ou paritaires (par exemple ceux du CNFPT – Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Les contrats d'apprentissage conclus en 2022 sont directement concernés.

Les collectivités doivent veiller à ce que les organismes de formation avec lesquels elles envisagent de signer une convention de formation pour leurs apprentis soient titulaires de cette certification.

Comment savoir si un organisme de formation est certifié Qualiopi ?

La plupart du temps, les organismes de formation certifiés Qualiopi mettent en avant cette certification. Le logo Qualiopi est très souvent visible sur le site internet de l'organisme de formation ainsi que sur leurs documents (référentiels de formation, devis, contrats...).

Les collectivités peuvent aussi demander aux organismes de formation leur certificat Qualiopi.

Enfin, il est possible de trouver la liste des organismes de formation certifiés sur le site [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/) → <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/>

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion publie quotidiennement la liste des certifiés Qualiopi.

Elle peut être téléchargée au format Excel afin de permettre une recherche par NDA (Numéro de Déclaration d'Activité), dénomination, n° Siren ou Siret.

Pour ce faire,



1. sur la page d'accueil, dans **SOMMAIRE**, cliquer sur **2. Ressources**
2. dans l'encadré **Liste publique des Organismes de Formation (format Excel)**, cliquer sur le rond vert
3. une fois le fichier Excel téléchargé et ouvert, repérer la colonne **L** ou **12** (selon la version d'Excel utilisée) **Actions de formation par apprentissage**
4. avec, simultanément, les touches **Ctrl** et **F**, faire ouvrir la boîte de dialogue **Rechercher et remplacer**
5. dans l'encadré **Rechercher**, saisir, au choix, le NDA, la dénomination, le n° Siren ou Siret puis cliquer sur **Suivant**
6. la cellule correspondant à la recherche saisie est automatiquement sélectionnée et permet de lire la ligne jusqu'à la colonne **L** ou **12** indiquant si oui ou non, l'organisme de formation est certifié Qualiopi.

Conseil

Le fichier Excel répertoriant plus de 100 000 organismes de formation, bien repérer la colonne **Action de formation par apprentissage** (**L** ou **12**) puis la ligne de l'organisme de formation recherché et trouvé.